

Reconnaissance des militaires en service extérieur

- 25/05/10 16:51
- 9 Ko

De :

[agrima@libertysurf.fr](mailto:agrima@libertysurf.fr) [Ajouter aux contacts](#)

A :

["Guy Teissier" <gteissier@assemblee-nationale.fr>](mailto:gteissier@assemblee-nationale.fr), ["Josselin de Rohan" <j.de-rohan@senat.fr>](mailto:j.de-rohan@senat.fr)

Copie(s) :

[pcalmejane@assemblee-nationale.fr](mailto:pcalmejane@assemblee-nationale.fr), [j.de-rohan@wanadoo.fr](mailto:j.de-rohan@wanadoo.fr), [anvven@neuf.fr](mailto:anvven@neuf.fr), [cmenard@assemblee-nationale.fr](mailto:cmenard@assemblee-nationale.fr), [folivier-coupeau@assemblee-nationale.fr](mailto:folivier-coupeau@assemblee-nationale.fr), [glebris@assemblee-nationale.fr](mailto:glebris@assemblee-nationale.fr), [luca@assemblee-nationale.fr](mailto:luca@assemblee-nationale.fr), [mlefur@assemblee-nationale.fr](mailto:mlefur@assemblee-nationale.fr), [mp.cleach@senat.fr](mailto:mp.cleach@senat.fr), [mlamour@assemblee-nationale.fr](mailto:mlamour@assemblee-nationale.fr), [mtouraine@assemblee-nationale.fr](mailto:mtouraine@assemblee-nationale.fr), [mgrall@assemblee-nationale.fr](mailto:mgrall@assemblee-nationale.fr), [padam@assemblee-nationale.fr](mailto:padam@assemblee-nationale.fr), [pfolliot@assemblee-nationale.fr](mailto:pfolliot@assemblee-nationale.fr)

Monsieur le Président Teissier,

Il y a quelques minutes à l'AN vous avez demandé que la carte d'ancien combattant soit attribuée d'office à tous les militaires exécutant une mission extérieure, en Afrique par exemple.

Le ministre Hubert Falco a aussitôt annoncé la publication d'un décret allant dans ce sens.

Cette initiative honore la France qui rechigne souvent à reconnaître les sacrifices consentis par les militaires au service de la paix et pour la défense de principes que nous partageons.

Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour souligner, l'indifférence montrée envers ceux qui ont participé à la mise en place de la dissuasion nucléaire "assurance-vie de la Nation" selon le Président Nicolas Sarkozy à l'Ile Longue le 13 juillet 2007. La loi Morin du 5 janvier 2010 restera trop limitée dans ses effets avec un décret non encore publié qui cite 18 cancers radio-induits seulement en ignorant de façon incompréhensible le lymphome et le myélome.

Au cours du débat parlementaire, l'ANVVEN avait souhaité que les vétérans survivants soient honorés par le Titre de Reconnaissance de la Nation et le rapporteur pour le Sénat, M Marcel Pierre Cléach, avait bien reçu notre demande lors d'un entretien qu'il a bien voulu nous accorder au Mans le 24 septembre 2009. Hélas! des considérations d'identification de l'ennemi, de situation géographique (zone extérieure) et de temps de service (90 jours) ont conduit au rejet de cette demande.

Aujourd'hui, votre question orale au gouvernement relance cette proposition avec un éclairage nouveau qui pourrait permettre aux vétérans exposés aux tirs atmosphériques (1960-1974) de bénéficier de l'ouverture annoncée par le ministre Hubert Falco. Ils ont

été exposés sans véritable protection, ils sont malades et âgés.

Monsieur le Président, les militaires qui ont participé aux expérimentations atmosphériques du Sahara et de Polynésie, ont rencontré un ennemi invisible et redoutable, bien loin de leur base; on sait qu'ils ont été exposés et contaminés et que beaucoup sont morts (l'OSV ne fournit aucun chiffre en dépit des 2 études, mortalité et morbidité, menées par Sépia santé de Baud)

Après des décennies de silence au nom de la raison d'État, il est urgent de réparer cette injustice et je vous serais reconnaissant de bien vouloir sensibiliser le ministre afin que le prochain décret prenne en compte les survivants des essais atmosphériques.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Marhic

président de l'ANVVEN (02 98 47 02 84)

voir notre site [www.anvven.net](http://www.anvven.net)